

LE PAVE DANS LA MARE  
**MOTO**  
 magazine

assurance  
 mutuelle des  
 motards

**ardm**  
 ASSOCIATION DE FORMATION DES MOTARDS

**FFMC** LOISIRS

Commission  
 FFMC **STGP** **V6L**

Commission  
 Juridique **FFMC**

**FEMA**  
 FEDERATION OF EUROPEAN  
 MOTORCYCLISTS ASSOCIATION

# Découvrez la **FFMC**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE

### Page 3

### À LA FFMC

- page 3 ON **ROULE**
- page 4 ON NE ROULE PAS **TOUT SEUL**
- page 5 ON NE ROULE PAS **SUR N'IMPORTE QUOI**
- page 6 ON NE ROULE PAS **N'IMPORTE COMMENT**

### Page 7

### EN COLÈRE, CAR...

- page 7 ON NE VEUT PAS ROULER **N'IMPORTE OÙ**
- page 8 ON NE VEUT PAS ROULER **À N'IMPORTE QUEL PRIX**

### Page 9

### QUATRE QUESTIONS CLÉS

- page 9 ON ROULE **COMMENT ?**
- page 10 ON ROULE **DEPUIS QUAND ?**
- page 11 ON ROULE **POURQUOI ?**
- page 12 ON ROULE **POUR QUI ?**

### Page 13

### LES STRUCTURES QUI ROULENT AVEC LA FFMC

- page 13 **L'ORGANIGRAMME DU MOUVEMENT**
- page 14 **LES ÉDITIONS DE LA FFMC**
- page 15 **ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS (AMDM)**
- page 16 **ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES MOTARDS (AFDM)**
- page 17 **FFMC LOISIRS**
- page 18 **STOP VOL**
- page 19 **LA COMMISSION JURIDIQUE**
- page 20 **LA FEMA (Fédération européenne des associations de motards)**
- page 21 **LE PÔLE FFMC DU CIRCUIT CAROLE**

### Page 22

### LES BONNES ADRESSES

- page 23 **LE BULLETIN D'ADHÉSION**

# À LA FFMC ON ROULE



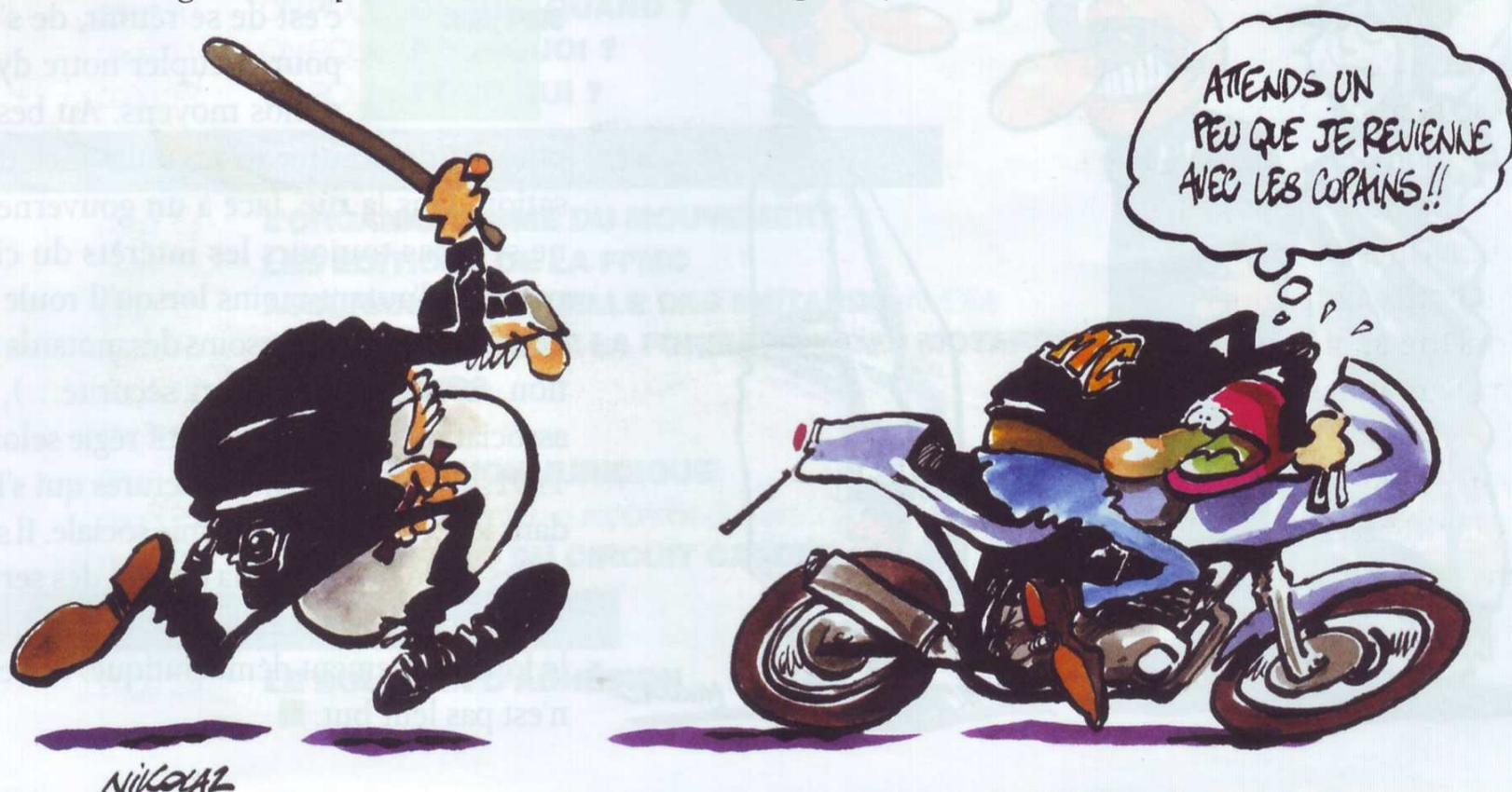
**La liberté est au coin de la rue, et elle ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.**

La liberté du motard rime avec tolérance et respect mutuel, notamment vis-à-vis des autres usagers de la route. La meilleure façon de garantir et défendre cette liberté, c'est de se réunir, de s'organiser pour décupler notre dynamisme et nos moyens. Au besoin, c'est pouvoir démontrer notre puissance de mobilisation dans la rue, face à un gouvernement qui ne sert pas toujours les intérêts du citoyen en priorité, d'autant moins lorsqu'il roule en moto. Pour répondre aux besoins des motards (information, assurance, formation, sécurité...), la FFMC, association à but non lucratif régie selon la loi de 1901, a créé plusieurs structures qui s'inscrivent dans le secteur de l'économie sociale. Il s'agit pour celles-ci de privilégier la qualité des services rendus tout en plaçant en leur centre les individus et le fonctionnement démocratique. Faire du profit n'est pas leur but. ■

# ON NE ROULE PAS TOUT SEUL

**Isolé, le motard doit se résigner à subir.**

Qu'il s'agisse du niveau des taxes (carburant, assurance, équipement...), des infrastructures routières, ou des dispositions répressives en matière de circulation, le motard ne peut se faire entendre que s'il s'unit à d'autres. L'engagement volontaire de chacun et de chacune est prépondérant pour promouvoir une pratique de la moto qui respecte l'individu et l'environnement. Pour cela, la FFMC rassemble les motards, sans corporatisme, et se prononce contre toute forme de discrimination, qu'elle soit liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, au niveau social, aux choix politiques et religieux ou aux préférences sexuelles. ■



# ON NE ROULE PAS SUR N'IMPORTE QUOI

**La moto n'est pas un moyen de transport comme les autres.**

Quels qu'en soient la marque, le type ou la cylindrée, la moto est d'abord une passion. Pour beaucoup de motards, c'est aussi une façon de se démarquer et d'afficher son anticonformisme, exactement comme c'était le cas au début des années 80, lors de la naissance de la FFMC. C'est aussi

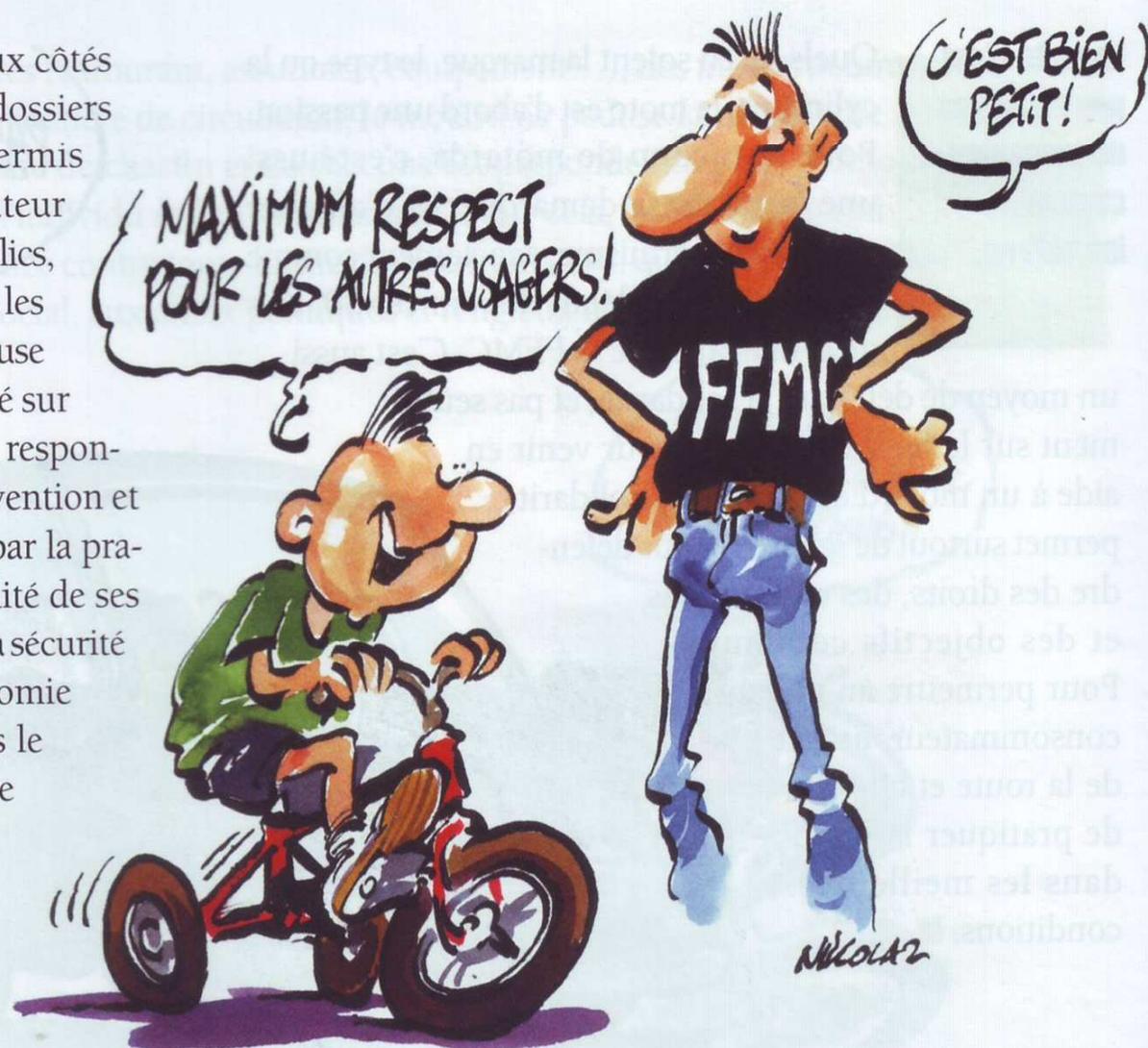
un moyen de défendre la solidarité, et pas seulement sur le bord de la route pour venir en aide à un motard en panne. La solidarité permet surtout de se réunir pour défendre des droits, des orientations et des objectifs communs. Pour permettre au motard, consommateur, usager de la route et citoyen, de pratiquer la moto dans les meilleures conditions. ■



# ON NE ROULE PAS N'IMPORTE COMMENT

**Tout en préservant son indépendance vis-à-vis de tout pouvoir, qu'il soit politique ou financier, la FFMC est reconnue comme une représentante légitime des utilisateurs de deux-roues.**

La mobilisation des motards aux côtés de la FFMC et le sérieux des dossiers étudiés par celle-ci lui ont permis de s'imposer comme interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, voire comme partenaire lorsque les actions menées mettent en veilleuse le volet répressif. Car la sécurité sur la route passe avant tout par la responsabilisation des usagers, la prévention et la formation. Au quotidien et par la pratique, la FFMC prouve la validité de ses orientations. L'amélioration de la sécurité routière ne pourra faire l'économie ni d'une bonne formation (dès le plus jeune âge et tout au long de la vie), ni d'une information de qualité pour inciter au partage de l'espace routier. ■



# EN COLÈRE, CAR...

## ON NE VEUT PAS ROULER N'IMPORTE OÙ

**Le réseau routier et autoroutier hexagonal est conçu sur mesure pour les poids lourds et les automobiles.**

Les infrastructures existantes ne prennent pas en compte le motard. Il aura fallu plus d'une dizaine d'années pour faire valoir le bien-fondé d'un écran inférieur de protection sur les rails de sécurité, et celui-ci n'est encore installé qu'au compte-gouttes. En ce qui concerne la signalisation horizontale, le mobilier urbain, l'étanchéité des réservoirs de gas-oil ou le gravillonnage des routes par exemple, le problème reste entier. Pire encore : alors que près de la moitié des routes sont insuffisamment entretenues et qu'un quart d'entre elles souffre de graves dégradations, les moyens humains et matériels destinés à leur entretien et leur exploitation sont réduits à la portion congrue. L'amélioration de cette situation est une nécessité pour tous, et la mobilisation de la FFMC vise à faire évoluer le réseau routier en tenant compte des deux-roues motorisés, du cyclomoteur à la moto. ■



# ON NE VEUT PAS ROULER À N'IMPORTE QUEL PRIX

**Le prix d'un litre de carburant est constitué majoritairement de taxes.**

L'utilisateur de la route est plus que jamais assimilé à une vache à lait. Et le motard n'en finit pas de passer à la caisse puisque l'ensemble de son équipement de sécurité est encore lourdement taxé (casque, blouson, gants, bottes, protection dorsale...). La FFMC lutte pour que ces équipements de première nécessité bénéficient enfin d'une TVA réduite, pour permettre au plus grand nombre d'être correctement équipés et protégés.

Dans de nombreux départements, les budgets initialement votés pour des actions de sécurité routière

sont consacrés à l'achat de radars de plus en plus souvent reliés à des systèmes de vidéosurveillance qui nous épient à chaque coin de rue. Ces radars sont aussi connectés à un fichier qui permet d'automatiser la procédure d'envoi de PV. La FFMC se prononce contre le fichage des usagers de la route ! Plus grave : cette manne récoltée sur les chaussées (et rarement aux endroits dangereux) n'est pratiquement pas affectée à l'entretien ou à l'amélioration des voies de circulation. Dernier paradoxe : alors que le réseau autoroutier est de très loin le plus sûr (moins de 5 % des accidents), les tarifs des péages sont en perpétuelle augmentation. Pour que la sécurité ne soit plus un privilège, la FFMC revendique la gratuité des autoroutes pour tous les usagers. ■



# QUATRE QUESTIONS CLÉS

## ON ROULE COMMENT ?

**La FFMC est une fédération d'associations départementales, appelées « antennes ».**

Les antennes de chaque département contribuent aux actions menées nationalement par le mouvement. L'ensemble des activités de ces associations s'articule autour des orientations de la FFMC et des valeurs qu'elle défend. Pour donner le plus vaste écho à ses idées tout en préservant son indépendance, la FFMC invite les motards à participer activement par le biais de leur adhésion. Son efficacité dépend aussi des ressources financières disponibles. S'organiser, se développer pour permettre au motard de garantir sa liberté et défendre sa passion est un pari ambitieux. Il mérite l'engagement du plus grand nombre ! ■

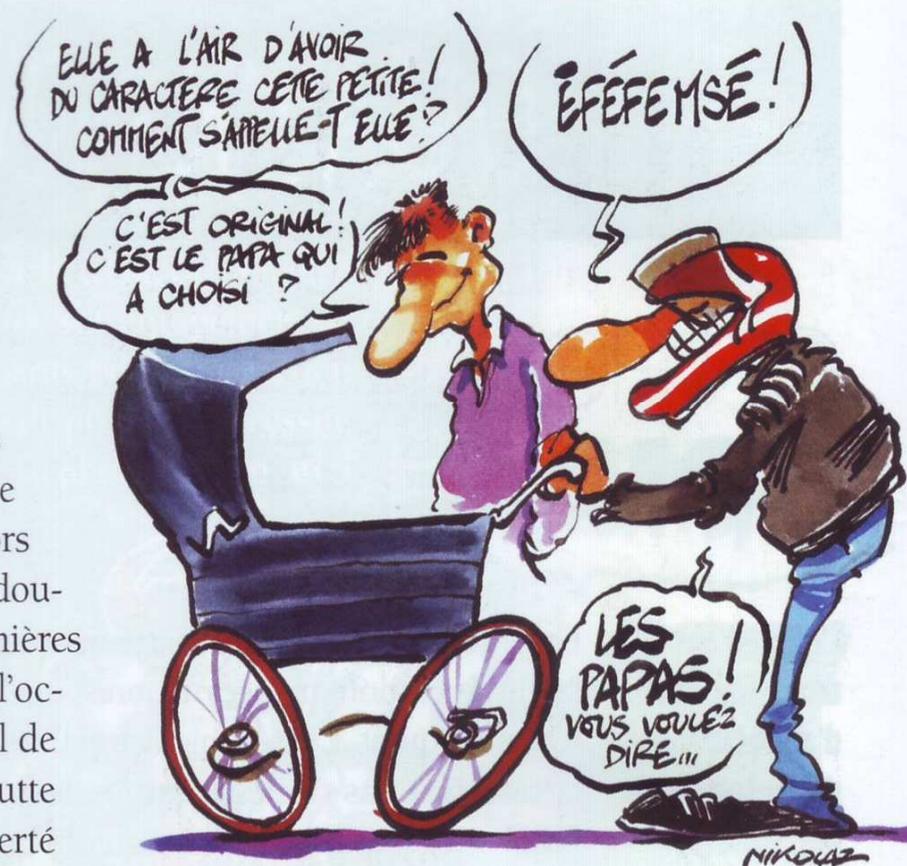


# ON ROULE DEPUIS QUAND ?

**La FFMC est née officiellement le 23 janvier 1980. Elle est la concrétisation d'un vaste mouvement populaire qui réunit les jeunes d'alors autour de la moto.**

Symbole de liberté et source de toutes les espérances, la moto se développe considérablement dans les années 70. Trop vite et trop fort aux yeux des pouvoirs publics et des technocrates de tous poils qui trouvent avec le motard un bouc émissaire d'autant plus fragile qu'il est minoritaire. Il sera alors marginalisé sans discernement et servira de souffre-douleur à une société en crise avec sa jeunesse. Les premières manifestations spontanées de motards sont alors l'occasion de jeter les bases d'un mouvement national de coordination des motards en colère : la FFMC. Une lutte d'envergure s'engage dès lors pour défendre la liberté de circuler à moto et la solidarité. Réforme du permis, vignette, tarifs d'assurance... Tous les motifs de la colère

sont réunis pour qu'un combat de longue haleine s'engage. Dès le début, l'idée d'une mutuelle d'assurance indépendante est lancée. La souscription pour réunir les fonds débute en 1981 et mobilisera tous les membres de la FFMC jusqu'au Bol d'or 1983, date où les premiers contrats sont souscrits. Simultanément, le n° 1 du « Pavé dans la Mare » est diffusé. Ce magazine sera distribué gratuitement pendant un an à tous les fondateurs de la Mutuelle des motards. Un an plus tard, en 1984, c'est L'AFDM et la FFMC Loisirs qui voient le jour. Puis en 1987, c'est au tour de la commission-Stop Vol d'être créée (lire plus loin les détails relatifs à ces structures). Preuve qu'avec un brin d'utopie et une solide détermination, toute lutte permet d'aboutir à des résultats concrets. La dernière structure issue du mouvement FFMC s'appelle la Commission juridique, née en 1997. Nul doute qu'elle n'est pas la dernière. ■



# ON ROULE POURQUOI ?

**L'abolition de la vignette fiscale, imposée aux motos en 1980, est un des nombreux combats qu'a gagnés la FFMC. Un exemple parmi bien d'autres.**

La diminution de 40 % du tarif des péages autoroutiers appliqués aux motos, la baisse des tarifs d'assurance consécutive à la naissance de la Mutuelle des motards, la mise en place des « M. Moto » dans chaque département, le doublement des rails de sécurité (encore trop timide), la création de la fédération euro-

péenne des motards (FEMA)... Une liste non exhaustive des résultats obtenus suite aux actions menées par la FFMC. Une force de contestation qui est aussi force de proposition. ■



# ON ROULE POUR QUI ?

**Un extrait des statuts de l'association vaut mieux qu'un long discours : « La FFMC préserve son indépendance vis-à-vis de tout pouvoir et rassemble les motards sans discrimination ».**

La FFMC se prononce contre le racisme et tout ce qui tendrait à instaurer des discriminations, que ce soit l'origine ethnique, le niveau social, les choix politiques ou religieux, l'âge, le sexe ou les préférences sexuelles. Elle fonde son action sur la responsabilisation et la tolérance. « Si vous partagez sans réserve cette définition, c'est que vous êtes prêts à nous rejoindre et participer activement à l'avenir de la FFMC, c'est-à-dire à l'avenir de chacun d'entre nous. » ■



# LES STRUCTURES QUI ROULENT AVEC LA FFMC

## L'ORGANIGRAMME DU MOUVEMENT



# LES ÉDITIONS DE LA FFMC

**En tant que consommateur (consomotard), le motard recherche une information objective et sans concession.**

Pour faire le bon choix, l'utilisateur de deux-roues à moteur attend une évaluation sans a priori des objets qui constituent son quotidien (moto, équipement, produits...). C'est l'objectif de **Moto Magazine** et **Motomag'TT** qui, en plus de ces nombreux tests, analyse en permanence la société dans laquelle le motard évolue, avec une approche originale et en liaison avec l'actualité. Constituées d'une équipe de passionnés, permanents ou bénévoles, les Éditions de la FFMC s'engagent à assurer une mission d'information au service du Mouvement et du grand public. De multiples publications favorisant la pratique du deux-roues motorisé sont ainsi diffusées (BD, livrets pédagogiques, guides...). C'est le même esprit qui a animé l'équipe des Éditions de la FFMC pour publier **Starter'**, une revue bimestrielle destinée aux jeunes dès 14 ans pour les accompagner dans leur découverte du 2-roues à moteur. Un site Internet ([www.motomag.com](http://www.motomag.com)) assure le prolongement de cette mission d'information sans concession, avec un véritable magazine en ligne, des liens vers des centaines de sites motards et des milliers de petites annonces d'occasions. ■



**ÉDITIONS DE LA FFMC**

35, rue des Messieurs  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 55 86 18 00  
Fax : 01 48 58 02 98  
Site : [www.motomag.com](http://www.motomag.com)



# ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS (AMDM)

**Créée sans aucun appui financier extérieur mais uniquement par souscription des motards, la Mutuelle des motards est devenue la référence dans le domaine de l'assurance moto, mais aussi dans le domaine de l'assurance du motard.**

En brisant le monopole des compagnies d'assurance et en s'imposant dans un secteur où les pronostics de la concurrence rivalisaient de malveillance, l'Assurance mutuelle des motards a d'abord réussi à rééquilibrer l'offre globale en matière d'assurance moto, en obligeant les autres compagnies plus d'humilité dans leurs tarifs. À la pointe de la recherche et de l'innovation, l'AMDM joue souvent le rôle de pionnière dans de nombreux domaines : garantie de l'équipement du motard, incitation au perfectionnement à la conduite, programme éducatif pour les jeunes cyclomotoristes, garanties sur mesure » pour les side-cars, module de prise en main 125 cm<sup>3</sup> pour les automobilistes... Évoluant en prise directe avec le quotidien des motards, l'AMDM ne cesse d'ailleurs d'adapter ses services et ses produits. Et cette évolution s'opère dans le respect de la mission qui lui a été confiée par ses membres fondateurs de prévenir, sécuriser et de préserver le patrimoine « vie » du motard,

et ce en parfaite harmonie avec les valeurs de liberté, de solidarité et de démocratie qui animent la FFMC. ■



## **ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS**

Parc Euromédecine - Rue de la Croix-Verte

34294 MONTPELLIER Cedex 5

Tél. : 04 67 04 72 04

E-mail : [webmaster@amdm.fr](mailto:webmaster@amdm.fr)

Site : [www.amdm.com](http://www.amdm.com)



# ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES MOTARDS (AFDM)

**Trop souvent, la formation dispensée par les écoles de conduite est synonyme de bachotage et de forfaits illusoires. Au-delà de ce constat, la FFMC a créé une association de formation, l'AFDM.**

Cette association développe un réseau d'écoles qui proposent et dispensent un apprentissage de qualité. Que cela soit en formation initiale ou en perfectionnement à la conduite, l'AFDM s'attache à promouvoir auprès des motards et futurs motards un comportement adapté par rapport à l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien. L'apprentissage des techniques routières de conduite et de leurs limites entraîne une prise de conscience et une mise en confiance. Ainsi la conduite devient-elle plus efficace, plus pertinente, plus sûre et donc plus plaisante. Les moto-écoles reconnues par l'AFDM s'engagent à respecter le rythme d'apprentissage adapté à chacun et les conditions pédagogiques, techniques et matérielles propices à une formation de qualité. ■



## **ASSOCIATION DE FORMATION DES MOTARDS** (siège national)

ZA du Rieucoulon  
90, rue Pierre et Marie Curie  
34090 St JEAN de VEDAS  
Tél. : 04 67 69 29 01  
Fax : 04 67 04 48 04  
E-mail : [afdm.bruno1@libertysurf.fr](mailto:afdm.bruno1@libertysurf.fr)  
Site : [www.afdm.org](http://www.afdm.org)

**afdm**  
ASSOCIATION DE FORMATION DES MOTARDS

# FFMC LOISIRS

**La découverte du deux-roues motorisé peut s'effectuer dès le plus jeune âge et les premiers tours de roues sont prépondérants. De ceux-ci dépend l'avenir et le comportement du futur conducteur.**

En s'adressant directement aux enfants et aux adolescents dans le cadre d'une structure conçue sur mesure, la FFMC loisirs favorise le développement des loisirs et du tourisme à travers la moto et d'autres activités socio-éducatives et culturelles. Elle intervient sur le plan de la prévention et de la sécurité en organisant des séjours d'initiation à la conduite et à la mécanique, des actions de sensibilisation à la circulation et à la sécurité routière ou des sessions de formation au Brevet de sécurité routière (BSR). Mais le cyclomoteur est aussi un formidable outil d'intégration sociale et d'ouverture à l'environnement qui permet à des jeunes en difficulté de renouer avec la collectivité, ses droits et ses devoirs. ■



**FFMC LOISIRS** (siège national)

CLAM - Route des Charretiers  
BP 50 - 82400 VALENCE D'AGEN  
Tél. : 05 63 29 13 66  
Fax : 05 63 29 13 65  
E-mail : [ffmcloisirs@yahoo.fr](mailto:ffmcloisirs@yahoo.fr)

# STOP VOL

**Chaque année, plusieurs milliers de deux-roues motorisés de toutes cylindrées disparaissent. Pour contrer le fléau du vol, la FFMC a mis en place depuis 1987 une commission technique spécialisée dans les tests d'antivol.**

Cette commission, animée par des bénévoles, a élaboré un cahier des charges et des protocoles de tests permettant de distinguer les antivol de qualité des autres. Le sérieux et l'efficacité des travaux menés par « Stop Vol » ont incité nombre de fabricants à travailler en collaboration avec la commission pour élaborer de nouveaux produits. La recommandation « Stop Vol - FFMC » apposée sur un antivol est devenue un gage de sérénité au moment du choix. Convaincue de la qualité du travail menée par la commission, l'Association française de normalisation (AFNOR) a signé une convention avec la FFMC pour mettre en place une nouvelle référence sous forme d'estampille « Certifié NF-recommandé par la FFMC » appliquée aux antivol mécaniques et électroniques. Un accord qui permet aussi de fixer de nouveaux objectifs de lutte contre le vol dans son ensemble. Par exemple : dispositif d'ancrage sur mobilier urbain ou souterrain, expertise et conseil sur prototypes électroniques ou mécaniques, etc. ■



## COMMISSION STOP VOL

35 bis, rue des Messiers  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 18 03 20  
Fax : 01 48 18 03 19  
E-mail : stopvol@free.fr

# LA COMMISSION JURIDIQUE



**Accès réservé aux adhérents**

(Bulletin d'adhésion en page 23)

**Créée pour donner aux adhérents de la FFMC des conseils sur tous les problèmes juridiques liés à la pratique de la moto.**

La commission juridique est animée par des membres actifs de la FFMC qui assurent des permanences bénévoles dans les régions, en liaison avec une coordination nationale assurée par un juriste professionnel. Un réseau d'avocats et d'experts passionnés de moto intervient dans les situations les plus difficiles ou juridiquement complexes. Cette commission fournit des éléments

au motard pour mieux se défendre devant un tribunal et joue aussi un rôle de conseil et de médiation dans de nombreux litiges liés à la consommation (réparation, achat d'une moto...) ou à l'assurance (résiliation abusive, partage des responsabilités suite à un accident...).



## **COMMISSION JURIDIQUE FFMC**

35 bis, rue des Messiers  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 18 12 17  
Perm. jeudi AM, réservée aux adhérents  
Fax : 01 48 18 03 19  
E-mail : [cj@ffmc.asso.fr](mailto:cj@ffmc.asso.fr)

# LA FEMA (Fédération européenne des associations de motards)

La « **Federation of European Motorcyclist Associations** » (Fédération européenne des associations de motards) a été fondée en 1988 par plusieurs associations nationales de motards, dont la FFMC.

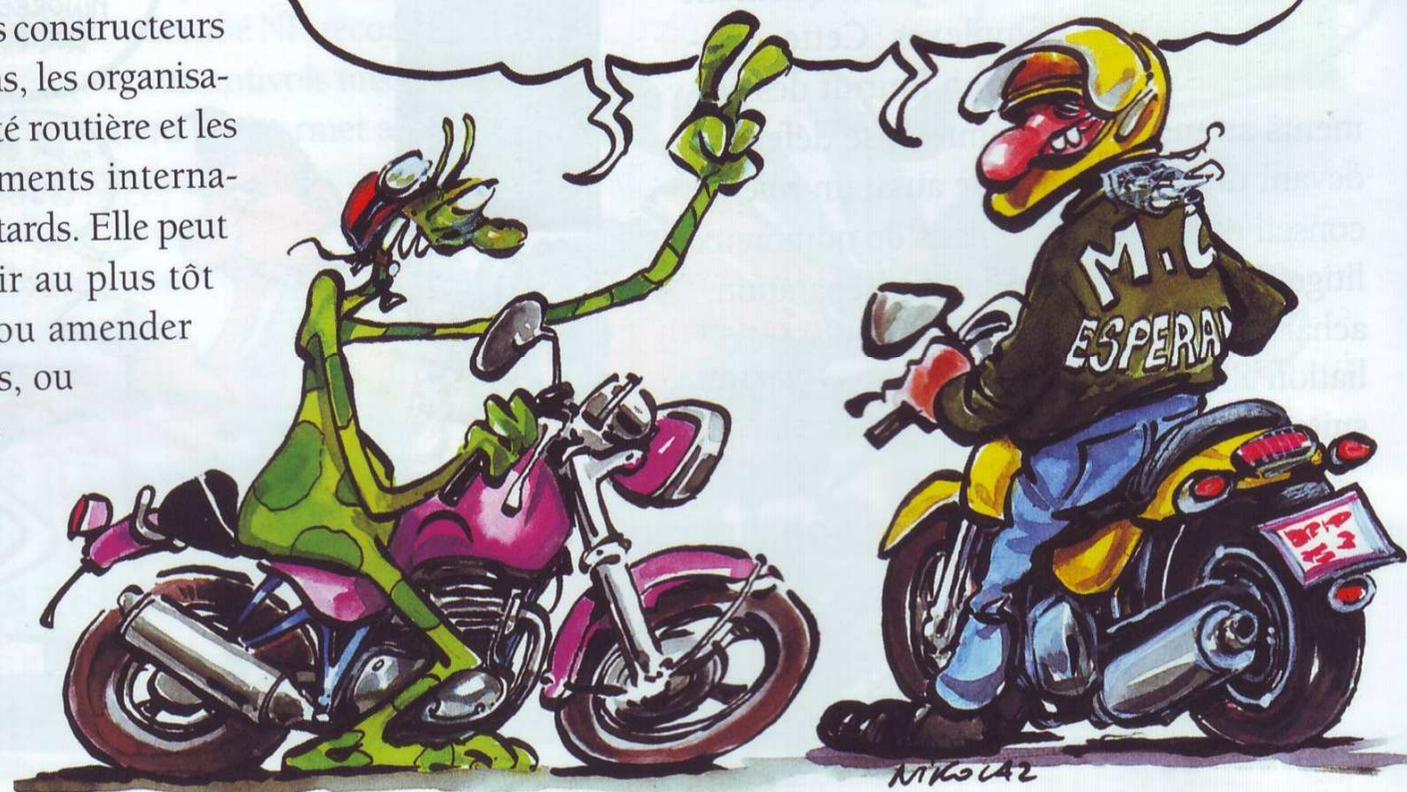
Elle réunit en son sein la majorité des associations de motards des pays membres de l'Union européenne. Basée à Bruxelles, elle dispose d'un secrétariat permanent qui entretient des relations suivies avec les instances européennes (Commission, Conseil et Parlement), ainsi qu'avec les constructeurs moto européens, les organisations de sécurité routière et les autres groupements internationaux de motards. Elle peut ainsi intervenir au plus tôt pour contrer ou amender

les législations les plus restrictives, ou assouplir les projets de normes trop contraignantes. Quotidiennement, la FEMA veille à représenter et défendre les intérêts des motards au sein des institutions de l'Union européenne. ■



**FEMA** (siège européen)  
62, rue des Champs  
1040 BRUXELLES – Belgique  
Tél. : 00 32 2 736 9047  
Fax : 00 32 2 736 9401  
E-mail : fema@chello.be

VIVU LA SENUMA MOTORCIKLO!



# LE PÔLE FFMC DU CIRCUIT CAROLE (à l'entrée de la prégrille)

**Le mouvement ne peut pas être absent d'un lieu aussi symbolique et fort pour les motards.**

Le circuit Carole avec lequel la FFMC, La Mutuelle des Motards et les Éditions de la FFMC ont passé des accords de partenariat accueille les structures du mouve-

ment. Un local qui appartient à la FFMC est ouvert tous les jours pour recevoir les motards. On peut donc y rencontrer le permanent de Moto Magazine, des bénévoles de la FFMC ou des délégués de la Mutuelle des motards. Un cyber-café avec 2 ordinateurs est mis gratuitement à disposition des motards qui peuvent aussi trouver de la documentation et obtenir des informations, voire des devis assurance. Les stages AFDM sont relayés sur place. ■



## **CIRCUIT CAROLE**

Chemin départemental 40  
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE  
Tél.: 01-49-38-04-49  
Port.: 06 30 28 00 35  
E-mail: [jmbelotti@motomag.com](mailto:jmbelotti@motomag.com)



# LES BONNES ADRESSES...

## Les SITES WEB nationaux de la FFMC

FFMC : [www.ffmc.asso.fr](http://www.ffmc.asso.fr)

MOTOMAG : [www.motomag.com](http://www.motomag.com)

STARTER' : [www.startermag.com](http://www.startermag.com)

AMDM : [www.amdm.fr](http://www.amdm.fr)

AFDM : [www.afdm.free.fr](http://www.afdm.free.fr)



### **FFMC** (secrétariat national)

35 bis, rue des Messiers  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 18 03 20  
Fax : 01 48-18 03-19  
E-mail : [contact@ffmc.asso.fr](mailto:contact@ffmc.asso.fr)



### **FFMC LOISIRS** (siège national)

CLAM - Route des Charretiers  
BP 50 - 82400 VALENCE D'AGEN  
Tél. : 05 63 29 13 66  
Fax : 05 63 29 13 65  
E-mail : [ffmcloisirs@yahoo.fr](mailto:ffmcloisirs@yahoo.fr)



### **ÉDITIONS DE LA FFMC**

**MOTO MAGAZINE - STARTER' - MOTOMAG.COM**  
35, rue des Messiers  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 55 86 18 00  
Fax : 01 48 58 02 98  
Site : [www.motomag.com](http://www.motomag.com)



### **COMMISSION STOP VOL**

35 bis, rue des Messiers  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 18 03 20  
Fax : 01 48 18 03 19  
E-mail : [stopvol@free.fr](mailto:stopvol@free.fr)



### **ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS**

Parc Euromédecine - Rue de la Croix-Verte  
34294 MONTPELLIER Cedex 5  
Tél. : 04 67 04 72 04  
E-mail : [webmaster@amdm.fr](mailto:webmaster@amdm.fr)



### **COMMISSION JURIDIQUE FFMC**

35 bis, rue des Messiers  
93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 18 12 17 (perm. jeudi AM)  
Fax : 01 48 18 03 19  
E-mail : [cj@ffmc.asso.fr](mailto:cj@ffmc.asso.fr)



### **ASSOCIATION DE FORMATION DES MOTARDS** (siège national)

ZA du Rieucoulon  
90, rue Pierre et Marie Curie  
34090 St JEAN de VEDAS  
Tél. : 04 67 69 29 01/Fax : 04 67 04 48 04  
E-mail : [afdm.bruno1@libertysurf.fr](mailto:afdm.bruno1@libertysurf.fr)  
Site : [www.afdm.org](http://www.afdm.org)



### **FEMA** (siège européen)

62, rue des Champs  
1040 BRUXELLES - Belgique  
Tél. : 00 32 2 736 9047  
Fax : 00 32 2 736 9401  
E-mail : [fema@chello.be](mailto:fema@chello.be)



## **FFMC**

(secrétariat national)

35 bis, rue des Messiers - 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 18 03 20 - Fax : 01 48 18 03 19

E-mail : [contact@ffmc.asso.fr](mailto:contact@ffmc.asso.fr)

Internet : [www.ffmc.asso.fr](http://www.ffmc.asso.fr)